

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2023**

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Commune

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>21-03-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-sept mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages, au Château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>21-03-2023</p>	<p>Présents :</p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Bruno GUILLON, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 28</p> <p>VOTANTS : 21</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY</p> <p>Absents :</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>31/03/2023</p>	

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des
 Accusé de réception en préfecture
 conseillers municipaux présents au moment du vote.
 078 21 78 01174 20230404 2023-03-27-09 DE
 Date de télétransmission : 05/04/2023
 Date de réception préfecture : 05/04/2023

2023-03-27/09 Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget Commune

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023, approuvant le Compte Administratif de la Commune,

Après avoir constaté le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **3 299 202,28€**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des votants,

Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Lorraine WEISS, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, Mme Véronique HUYNH, s'abstenant

DECIDE d'affecter le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement d'un montant de 3 299 202,28 € pour partie, soit 2 000 000,00 € en section d'investissement au compte 1068. Le solde d'un montant de 1 299 202,28 € sera repris en fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

PRECISE que le solde excédentaire de section d'investissement est repris sur ladite section, en recettes, compte 001 soit 2 026 448,21 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 05/04/2023

Rendu exécutoire le : 05/04/2023

Le Secrétaire de séance



Buc, le
Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Grasset

Acte à classer

2023-03-27-09

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-05T17-23-05.01 (MI244277446)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230404-2023-03-27-09-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - budget
commune

Date de décision : 04/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-03-27-09 Affectation du resultat
de fonctionnement 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/23 à 13:38

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 04/04/23 à 13:38

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 05/04/23 à 17:23

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 05/04/23 à 17:23

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 05/04/23 à 17:29

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 5 avril 2023 17:30
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-09

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-09, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230404-2023-03-27-09-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-03-27-09

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - budget commune

Date de décision : 04/04/2023

Date de transmission : 05/04/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>